

Les crédits

● (1655)

Les mères et les enfants qui sont dans ce cas, au Canada, sont nombreux.

Madame la Présidente, je crois que vous avez élevé quatre fils et il me semble aussi que vous avez travaillé.

Il est temps de mettre fin au mythe que les mères qui travaillent sont à l'origine des problèmes sociaux dans notre pays. À l'heure actuelle, la vaste majorité des femmes, des mères de famille, travaillent pour maintenir un certain niveau de vie. C'est vrai. Elles ne travaillent pas pour se payer une télévision en couleur ou des voyages à Hawaï. Elles travaillent pour assurer à leur famille le niveau de vie qu'elle mérite.

Toutes les femmes ont le droit de s'épanouir et d'aller gagner leur vie à l'extérieur. Elles ont une responsabilité qu'elles partagent en principe avec le père des enfants, si celui-ci n'abandonne pas. Dans la plupart des cas, les maris n'abandonnent pas leur femme. Ils vont également travailler et font du bon boulot.

On me dit que mon temps de parole est terminé. J'espère que ce sera la dernière annonce payée de ce côté-ci de la Chambre, madame la Présidente.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je suis d'accord que les mères devraient avoir un choix. Je n'ai jamais dit qu'elles ne devaient pas en avoir. Oui, elles devraient avoir le choix, mais j'estime que ce choix devrait aussi comprendre celui de rester à la maison. Pourtant, cette possibilité disparaît rapidement, et je pense que c'est là où le gouvernement devrait intervenir, parce que les dépenses qu'il prévoit pour les prochaines années vont augmenter les pressions sur les familles, les mères comme les pères. C'est cette situation qui risque de faire disparaître le choix.

Donc, en réponse à cette recherche d'équilibre, je dirais qu'il s'estompe, qu'on le veuille ou non. Je suis d'avis que le gouvernement devrait agir rapidement et qu'il peut le faire au Parlement.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Madame la Présidente, que voici un très intéressant débat aujourd'hui! Je félicite les membres de l'opposition officielle d'avoir soulevé ces questions. Je crois qu'elles revêtent une très grande importance pour notre société et qu'elles méritent qu'on s'y arrête. Ce genre de questions suscite parfois plus de chaleur que de lumière, mais je me dois d'insister sur la qualité du débat d'aujourd'hui.

J'estime que le principe dont nous parlons aujourd'hui est important, puisqu'il est question d'équité et d'égalité. Il s'agit, à l'évidence, d'une chose à laquelle bon nombre de députés, voire l'ensemble, sont passionnément et profondément attachés. Si, à bon droit, nous exprimons des opinions divergentes, celles-ci, à mon avis, ne portent que sur les modalités d'application du principe.

Le Parti réformiste a proposé un amendement ou plutôt une addition à la motion dont nous sommes saisis, à savoir que les mesures proposées dans la motion et qui visent à réaliser l'objectif recherché, soit l'égalité des chances, soient mises en place sans faire appel à la discrimination fondée sur le sexe. Il y a là, ce me semble, matière à réflexion et à discussion.

Le Parti réformiste est en faveur de l'égalité de tous les Canadiens, sans égard au sexe. Il est également pour l'égalité des chances, sans exiger, pour autant, l'égalité des résultats. Il peut arriver que ces deux notions soient difficiles à saisir, car elles s'excluent parfois mutuellement.

Collectivement, il nous faut décider dans quelle mesure les choix et libertés de chacun doivent intervenir dans telle ou telle politique à mettre en place.

● (1700)

J'estime que les gens ont le droit de faire des choix par eux-mêmes, ce qui accroîtra leur dignité. Il est triste de constater que bien des membres de notre société, des hommes, des femmes et des enfants qui n'ont pas la même liberté de choix que d'autres, vivent dans des conditions très défavorables. Nous ne devrions pas tolérer que de telles conditions reposent uniquement sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique ou linguistique. Des distinctions de ce genre ne devraient pas dicter les choix ou les possibilités qui s'offrent à nous.

Il arrive parfois que nous ne faisons tout simplement pas les bons choix. Cela n'a rien à voir avec le sexe ou l'origine. Ce sont nos propres décisions qui donnent ces résultats. Je me demande parfois si les conséquences de ces choix devraient être compensées avec l'argent que d'autres ont durement gagné, simplement parce que les personnes qui ont fait ces choix sont des femmes ou font partie d'une catégorie de gens considérés comme défavorisés.

Nous devrions aider les gens qui ont besoin d'aide, qui sont réellement incapables de s'aider eux-mêmes ou qui ont subi des revers ou ont joué de malchance. C'est ce qui se fait depuis des siècles dans des sociétés civilisées. Toutefois, je crois que nous devons être prudents lorsque nous demandons une protection ou une considération spéciale en nous fondant sur des facteurs comme le sexe. On pourrait considérer cela comme un aveu d'incapacité de réussir sur un pied d'égalité avec d'autres membres de la société, de faire de bons choix, de progresser grâce, à la compétence, à la persévérance et au travail acharné, à l'expérience, à l'apprentissage et à la correction des erreurs.

Il est injuste pour les femmes de dire que, pour une raison ou pour une autre, elles ne peuvent pas rivaliser au même titre que les autres et que, par conséquent, il faut leur remettre de l'argent supplémentaire parce que quelqu'un décide que leur travail est tout aussi important que celui d'un travailleur mieux rémunéré ou qu'elles peuvent compter sur les fonds public pour obtenir un logement de telle ou telle qualité. Il est faux de dire, dans notre société, que les femmes ne peuvent pas parvenir à se procurer toutes ces choses, pour elles et leurs enfants, en ayant recours uniquement à leurs propres compétences, à leurs habiletés et à leur travail.

Il existe sans doute certains points que la société devrait étudier afin de voir à ce que les femmes ne soient pas injustement défavorisées, par exemple, en assumant seules la garde des enfants lorsque l'autre parent disparaît en refusant toute cette responsabilité à cet égard. Toutefois, il me semble que l'on